

CERTIFICAT

FCA - FEED CHAIN ALLIANCE

Décerné à :

FLOR'ANIMAL sas

Chemin de Segueilla, 14

FR - 31450 CORRONSAC

(TVA: 09 452 113 798 - SIRET: 452 113 798 [SIREN] 00030)

- Site certifié: FR-31450 CORRONSAC
- Pour les activités suivantes :

	CODE FCA	CHAPITRE FCA (1)
Dispositions générales	1	BC-01 (v0.9 - 150318)
Mise sur le marché de matières premières pour aliments des animaux produits par un tiers	GH	BC-03 (v0.1 - 211016)
Mise sur le marché d'aliments composés produits par un tiers	МН	BC-03 (v0.1 - 211016)
Mise sur le marché d'additifs produits par un tiers.	тн	BC-03 (v0.1 - 211016)
Mise sur le marché de prémélanges produits par un tiers.	VH	BC-03 (v0.1 - 211016)

(1) La version des chapitres du règlement FCA indiqués ci-dessus correspondent à la version en vigueur à la date de réalisation de l'audit initial, d'extension ou de renouvellement. La version des chapitres et annexes audités pendant le cycle de certification sont consultables sur <u>www.ovocom.be</u> ou communiqués sur simple demande adressée à PROMAG.

Ce certificat constitue la preuve que les exigences normatives du règlement Feed Chain Alliance pour les activités du secteur de l'alimentation animale reprises ci-dessus sont respectées et est octroyé sous réserve du respect des conditions reprises dans le règlement général de certification de PROMAG. La validité du certificat peut être vérifiée sur www.ovocom.be ou communiquée sur simple demande adressée à PROMAG.

N° du certificat : **04 - 478.06** (édition 011)

Date de l'audit: 15/06/2020 Date de délivrance : 25/06/2020 Date d'entrée en vigueur : 25/06/2020

Ce certificat est valable jusqu'au (et y compris) 24/06/2022.

Pour PROMAG.

Donate HUET

wet

Responsable Certification

Tél.: +32 (0)84 84 03 20



ORGANISME D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION

Novalis Science Park Rue de la Science 8 B-6900 MARCHE-EN-FAMENNE | info@promag.be

www.promag.be

Fax.: +32 (0)84 84 03 24

